

JUIN VERT

La CPAM du Val-de-Marne se mobilise !



Juin vert est le mois de la mobilisation contre le cancer du col de l'utérus, piloté par le ministère de la Santé et l'Institut national du cancer (Inca). En comparaison avec Octobre Rose, Juin Vert est encore peu connu du grand public. Pourtant, chaque année, 3 100 femmes développent un cancer du col de l'utérus et 1 100 femmes en meurent. Parce qu'il est donc très important de sensibiliser et d'informer sur cet enjeu de santé publique, la Caisse d'Assurance Maladie du Val-de-Marne multiplie ses actions de prévention.

Le cancer du col de l'utérus en chiffres

- Le cancer du col de l'utérus est la 12^{ème} cause de cancer chez la femme ;
- 32 000 lésions précancéreuses détectées ;
- 3 100 nouveaux cancers et 1 100 décès évitables chaque année ;
- 3/4 des cancers diagnostiqués chez des femmes de moins de 65 ans ;
- Dans plus de 75 % des cas, il provient d'une infection à papillomavirus humains transmise par voie sexuelle ;
- L'infection par le papillomavirus humain (HPV) est très courante (8 femmes sur 10 au cours de leur vie) et guérit le plus souvent spontanément ;
- Dans certains cas (10 %), le virus persiste et des lésions précancéreuses peuvent apparaître, susceptibles d'évoluer vers un cancer ;
- Le taux de dépistage en France est de 72,53 % ;
- La couverture vaccinale HPV (2 doses chez les filles de 16 ans) est de 37,40 % en France ;
- En France métropolitaine, plus de 13% des parents de filles de 15 à 18 ans n'ont pas entendu parler de la vaccination contre les infections à HPV ;
- Détectés tôt, 90% des cancers du col de l'utérus peuvent être évités.

Dans le Val-de-Marne :

- Au 1er mars 2026, le taux de participation au dépistage du cancer du col de l'utérus dans le Val-de-Marne est de 65,39%
- Les villes de Villeneuve-Saint-Georges, Champigny-sur-Marne et Vitry-sur-Seine ont le taux de couverture le plus faible par rapport au taux départemental

Deux moyens complémentaires pour agir contre le cancer du col de l'utérus : la vaccination et le dépistage

La vaccination contre les HPV pour les garçons et les filles dès 11 ans

La vaccination contre les HPV permet d'éviter jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers. **Associée au dépistage, cette vaccination permet d'éradiquer, à terme, le cancer du col de l'utérus.**



Pour qui ?

Elle est indiquée pour les filles et pour les garçons de 11 à 14 ans, avec un rattrapage possible de 15 à 19 ans. Elle est également recommandée jusqu'à 26 ans pour les femmes et pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Depuis septembre 2023 : la vaccination contre les infections HPV est gratuite et généralisée pour tous les élèves de cinquième au sein des établissements scolaires, volontaires et avec autorisation des parents.

Par qui ?

La vaccination peut être prescrite et réalisée par les médecins et les sage-femmes. Elle peut être réalisée par un infirmier ou un pharmacien sur prescription médicale pour les patients de 16 ans et plus.

Où ?

En libéral, à l'hôpital, dans un Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), un centre de planification familiale et certains centres de vaccination.

Quelle prise en charge ?

Le vaccin contre les HPV est pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie.

L'injection du vaccin est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie et les Complémentaires Santé dans les conditions habituelles.

Il n'y a pas d'avance de frais pour la consultation dans les centres de vaccination publics, les CeGIDD et les centres de planification familiale.

Un test de dépistage pour les femmes de 25 à 65 ans

Le programme national de dépistage a pour objectifs de réduire le nombre de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'améliorer l'information ainsi que la qualité de suivi ou des soins. Il garantit à chaque femme un accès égal au dépistage du cancer du col de l'utérus sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevé.

Plus une anomalie est détectée tôt, mieux elle se soigne.



Le dépistage repose sur la réalisation d'un prélèvement au niveau du col de l'utérus (frottis). À partir de ce dernier, des cellules anormales ou la présence de virus (HPV) pourront être détectées.

Ce test est simple, indolore et ne prend que quelques minutes.

Le prélèvement est ensuite envoyé à un laboratoire spécialisé pour analyse. Après quelques jours, la bénéficiaire reçoit ses résultats. Si des cellules anormales et/ou la présence de virus sont détectées, cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'un cancer. Des examens complémentaires ou une orientation vers un professionnel de santé spécialisé pourront être recommandés.

Pour qui ?

Le frottis est recommandé pour les femmes :

- **De 25 à 29 ans** : deux premiers tests réalisés à 1 an d'intervalle, puis, si les résultats sont normaux, un frottis 3 ans plus tard ;
- **De 30 à 65 ans** : tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.

Par qui ?

L'examen de dépistage peut être réalisé :

- Par un médecin (gynécologue ou généraliste) au cours d'une consultation ;
- Par un(e) sage-femme, soit pendant le suivi de grossesse, soit lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention ;
- Dans un centre de santé, un centre d'examens de santé de l'Assurance Maladie, un centre mutualiste, un centre de planification et d'éducation familiale ou un hôpital ;
- Dans un laboratoire de biologie médicale ou un cabinet médical d'anatomocytopathologie ;
- Par une infirmière de centre de santé qui remplit les conditions pour pratiquer le test dans le cadre de protocoles de coopération entre professionnels de santé ;
- Auprès d'associations intervenant auprès des populations très éloignées du système de santé (accompagnement au dépistage, médiation sanitaire, unités mobiles, etc.).

Quelle prise en charge ?

La consultation chez le professionnel de santé, la réalisation du prélèvement et l'analyse du test de dépistage sont prises en charge dans les conditions habituelles par l'Assurance Maladie et les Complémentaires Santé.

Si réception d'un courrier d'invitation par la CNAM, l'analyse du test de dépistage est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

La CPAM du Val-de-Marne met en place des actions « aller vers »

En partenariat avec des acteurs institutionnels et associatifs du territoire, la CPAM du Val-de-Marne se mobilise pour augmenter les connaissances du public sur les moyens pour agir contre le cancer du col de l'utérus, et ainsi limiter les risques de traitements lourds, diminuer le nombre de cancers, ou tout simplement sauver des vies.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre de val-de-marnais, nos éducateurs en santé animeront plusieurs stands de prévention, avec au programme :

- Sensibilisation à la prévention et au dépistage du cancer du col de l'utérus, avec remise de documentations explicatives ;
- Vérification de l'éligibilité des assurées
- Dépistage sans RDV ou prise de RDV ultérieure (37 journées en partenariat avec des professionnels de santé sont organisées)
- Démarches d'accès aux droits en lien avec l'Assurance Maladie.

Le mercredi 3 juin de 9h à 14h, et le lundi 29 juin de 9h à 14h, à Créteil

A la maison de santé pluriprofessionnelle Pôle Médical Champeval, 34 rue Jean Jaurès

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le jeudi 4 juin de 13h30 à 17h et le lundi 8 juin de 8h45 à 12h30, à Villeneuve-Saint-Georges

Au parvis de la Mairie de Villeneuve-Saint-Georges

Présence de la Mission Accompagnement Santé

Prenez RDV pour effectuer votre dépistage au 01 43 89 00 77

Le jeudi 4 juin, de 9h à 12h et de 14h à 17h, à Choisy-le-Roi

Au Centre de protection maternelle infantile (PMI), 6 avenue Anatole France

En présence de la Mission Accompagnement Santé

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le vendredi 5 juin, de 9h à 13h, à Ivry-sur-Seine

Au marché, avenue Georges Gosnat

En présence du CRCDC et de la Mission Accompagnement Santé : stand d'information, vérification d'éligibilité, orientation vers prise de RDV

Le lundi 8 juin de 14h à 17h, le mercredi 10 juin de 14h à 17h, le mercredi 24 juin de 14h à 17h, à Créteil

Au Centre de protection maternelle infantile (PMI), 4 rue Edgar Degas

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le lundi 8 juin de 14h à 17h, le jeudi 18 juin de 9h à 12h et le lundi 22 juin de 14h à 17h, à Vitry-sur-Seine

Au Centre de protection maternelle infantile (PMI), 2 avenue de la Commune de Paris

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mardi 9 juin de 9h à 12h, le mercredi 17 juin de 9h à 12h, et le mardi 23 juin de 14h à 17h, à Villejuif

Au Centre de protection maternelle infantile (PMI), 3 Bis rue Henri Barbusse

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mercredi 10 juin de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, à Villiers-sur-Marne

Place de l'hôtel de Ville, sur le parvis de la mairie à Villiers-sur-Marne

Bus de dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mercredi 10 juin de 9h à 12h, le jeudi 11 juin de 14h à 17h, et le mardi 16 juin de 9h à 12h, à Ivry-sur-Seine

Au centre de protection maternelle infantile (PMI), 59 Av. Paul Vaillant Couturier

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le jeudi 11 juin, de 9h à 12h30, à Villiers-sur-Marne

Au marché du centre-ville, Place de l'Eglise

En présence du CRCDC et de la Mission Accompagnement Santé : stand d'information, vérification d'éligibilité

Le jeudi 11 juin de 9h à 12h, le jeudi 18 juin de 9h à 12h, et le jeudi 25 juin de 9h à 12h, à Villeneuve-Saint-Georges

Au Centre de protection maternelle et infantile (PMI), 1 ter rue Pasteur

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le jeudi 11 juin de 14h à 17h, le jeudi 18 juin de 14h à 17h, et le jeudi 25 juin de 14h à 17h, à Champigny-sur-Marne

Au Centre de protection maternelle infantile (PMI), 10 place Rodin

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mercredi 17 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, à Villeneuve-Saint-Georges

Parvis de la Mairie, 20 Place Pierre Sémard

Bus de dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mercredi 17 juin, de 9h à 12h, à Champigny-sur-Marne

Au Centre de protection maternelle infantile (PMI), 8 rue de l'Abreuvoir

Présence de la Mission Accompagnement en Santé

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le jeudi 18 juin, de 9h à 12h, à Orly

Au marché, à l'angle de la rue des Hautes Bornes et de la rue des martyrs de Chateaubriant

En présence du CMS : stand d'information, vérification d'éligibilité, orientation vers prise de RDV

Le mardi 23 juin, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, à Valenton

Au parvis du Château, 11 bis rue du colonel Fabien

Bus de dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mercredi 24 juin de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, à Chennevières-sur-Marne

Au Parking de l'Eglise Jean XXIII, 9 rue Rabelais

Bus de dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le jeudi 25 juin, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, à Champigny-sur-Marne

Sur la Place Georges Marchais, entre la rue du 11 novembre 1918 et la rue Dulcie September

Bus de dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le vendredi 26 juin, de 9h30 à 16h30, à Vitry-sur-Seine

Au Centre municipal de santé Pierre Rouquès, 12 Rue du Général de Gaulle

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mardi 30 juin, de 14h à 17h, à Fontenay-sous-Bois

Au Centre municipal de santé Madeleine Brès, 4 rue Marie Claude Vaillant Couturier

Dépistage sans RDV, stand d'information, vérification d'éligibilité, impression de prise en charge

Le mercredi 1er juillet, de 9h à 11h, à Joinville-le-Pont

Au marché, avenue du Général Gallieni

En présence de la Mission Accompagnement Santé : stand d'information, vérification d'éligibilité, orientation vers prise de RDV, accès aux droits

Partenariat avec la CPTS d'Alfortville

L'Assurance Maladie du Val-de-Marne a signé une convention avec la CPTS d'Alfortville dans le but de contacter les assurées alfortvillaises (sans médecin traitant et non à jour de leur frottis) via nos plateaux d'appels sortants locaux pour leur proposer des rendez-vous dans les deux CMS de la ville.

Contacts presse :

Flore RIVOLLIER

Catherine ROUDNEV

communication.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr

Suivez notre actualité sur LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/company/16225787/admin/dashboard/>